

## COMMUNE DE BELVEZET

### PROCES VERBAL du conseil municipal du vendredi 24 novembre 2017

**Présents :** Raymond BONNEFILLE, Josiane GRANET, Julien GAUCHARD, Jean-Claude MANCHON, Max GALLON,

**Absente non excusée :** Sonia STENGEL

**Absents excusés :** Emmanuel OREAL, Jérôme FRERY Chloé GATHELIER

**Procuration :** Emmanuel OREAL donne pouvoir à Max GALLON, Jérôme FRERY donne pouvoir à Raymond BONNEFILLE

**Date de convocation :** 17 novembre 2017

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude MANCHON

Début de la séance : 19H40

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reporter le point 8.

#### ORDRE DU JOUR :

**1) Réhabilitation de l'église : approbation de l'avenant n° 2 (montant et délai)**

Des travaux d'isolation de la sacristie sont ajoutés au marché initial pour la somme de 4 550 € HT. La fin du délai contractuel initial doit être prorogée d'une semaine.

A l'unanimité le conseil municipal accepte l'avenant n° 2 du marché qui porte à 312 521 € HT la somme totale des travaux et fixe la fin du délai contractuel du marché au 27 novembre 2017.

**2) Monument aux morts : approbation du devis de l'entreprise As de Caro**

En raison des dimensions et du poids du monument aux morts dont le projet a été approuvé le 11 octobre dernier, la dalle initialement prévue sur la place de l'église ne peut être utilisée. Une nouvelle dalle doit en conséquence être coulée, plus solide et mieux située sur la place de l'église. Le devis correspondant de l'entreprise As de Caro s'élève à 2 465 € HT. Le conseil municipal à l'unanimité approuve ce devis et autorise le maire à le signer.

**3) Hangar municipal : autorisation donnée au maire de déposer un permis de construire**

Le hangar municipal actuellement classé en bâtiment agricole doit faire l'objet d'une demande de changement de destination pour être en conformité avec le code de l'urbanisme. A l'unanimité le conseil municipal autorise le maire à déposer un permis de construire qui concernera également les travaux de restructuration à venir.

**4) Communauté de communes Pays d'Uzès**

a. **Attribution de compensation :** approuvé à l'unanimité. Reversement annuel de la commune à la communauté de communes : 5 232,00 €

b. **Révision des statuts de la CCPU : compétence lecture publique (médiathèques de St Quentin la Poterie, Montaren St Médiars et Belvezet) :** approuvé à l'unanimité

**5) Adhésion à l'association de préfiguration du Parc naturel régional des Garrigues**

Approuvé à l'unanimité. Cotisation annuelle : 1 € par habitant. Cette adhésion nous permet d'entrer dans le processus et porter la voix de la commune.

Les délégués désignés sont : Raymond BONNEFILLE (titulaire), Jean-Claude MANCHON (suppléant)

**6) Adhésion à l'agence technique départementale du Gard**

Approuvé à l'unanimité. Cotisation annuelle : 0,50 € par habitant

**7) Redevance d'occupation du domaine public Orange : fixation des tarifs 2017**

Approuvé à l'unanimité

**8) Destination des coupes de bois – exercice 2018 :** question reportée

**9) Droit de préemption urbain – Chemin des Canabieires :** à l'unanimité la commune ne préempte pas.

**10) Dépôt de détritus : autorisation donnée au cabinet Margall de défendre la commune :** approuvé à l'unanimité.

Dans un premier temps, une mise en demeure va être adressée au contrevenant.

**11) Questions et informations diverses**

- **Organisation d'un marché nocturne pour l'été 2018 :** avis favorable du conseil municipal à condition de connaître la puissance électrique demandée pour la manifestation.
- **Convention civile tripartite / Mesures compensatoires Belvesol 4 et 5 :** il est demandé à la commune de prendre en charge une zone de compensation. Ce point sera vu lors d'un prochain conseil municipal.

Fin du conseil à 20h50

Le secrétaire de séance, Jean-Claude MANCHON

